

Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe



Le nouvel entre nous

Mot du Maire	2
Vandalisme	3
Ecos du conseil	3-11
Vie du village	12
Brioche AEIM	13
Urbanisme	13-14
aides aux temps libres	14-15
Tri	16-17
Dette commune	18-19
Règles de bonnes conduite	20-21
Ecole	22
KICK-BOXING	22
Histoires	23
Infos jeunes	24

Téléphone : 03 83 71 41 73

Dépôt légal 328/820 Directeur de
publication Michel GEORGES

LE MOT DU MAIRE

Notre village, pourtant si beau, si envié, n'en finit plus de subir la hargne des tristes sirs qui s'évertuent depuis maintenant presque 4 ans à le salir, à nous salir. Ces individus sont devenus hystériques, méchants, répandant leur mépris jusque dans nos propres boîtes aux lettres. C'est à l'aide de papiers mensongers, vantant même leurs exploits, heureux de faire le bilan lamentable des dégâts qu'ils revendiquent sans la moindre honte, qu'ils s'expriment.

Mais Thiaville, c'est avant tout ce que vous tous représentez de courage, de labeur, face à un niveau de vie qui s'amenuise, à une société égoïste qui est bien tristement dure vis-à-vis des plus démunis.

Alors, je vous appelle, face à ceux là qui manquent à un tel point de fraternité, de respect d'autrui, qui vous porte atteinte directement ou indirectement, à démontrer par votre exemple, votre profond dédain pour toute la haine qu'ils répandent impunément dans notre communauté.

Finalement, une seule chose nous importe avant tout, à vous, comme à moi : L'amitié sincère, notre famille, nos enfants, pour qui nous nous dévouons si souvent sans compter.

Enfin le printemps, la vie, le renouveau.

Bien cordialement et fraternellement vôtre.
Michel GEORGES

L'ECLAIRAGE PUBLIC : VOLS ET VANDALISME

Après le vol de la totalité des câbles de l'éclairage public de la zone de Grandrupt, nous constatons un vandalisme régulier sur d'autres points lumineux.

En effet, la facture de l'entretien de l'éclairage public pour l'année 2012 fait apparaître des réparations, qui renseignements pris, sont les conséquences d'un nouveau type de vandalisme.

Ce n'est pas moins de 10 lampadaires qui ont été neutralisés à coup de carabine, le plus souvent de calibre 22, notre intervenant est formel !

Nous savons bien que ces actes font suite à de nombreuses incivilités, à un harcèlement permanent, à un acharnement à détériorer la sécurité dans notre communauté. Que c'est surtout cela qui crée évidemment un terreau favorable à toutes sortes de mauvaises actions, quelles qu'en soit les origines. Mais nous ne pouvons, hélas, lutter contre de tels actes, qu'avec **votre concours**.

C'est avec notre argent qu'il nous faut réparer, redonner un éclairage à nos quartiers. Alors aidez-nous à identifier les auteurs, en signalant instantanément à la Gendarmerie, au Maire ou aux Adjointes, tout fait qui peut être utile à la protection de notre communauté.

ECHOS DU CONSEIL

SEANCE DU 07 décembre 2012

2012/01 Huis clos

La séance du conseil municipal est ouverte, mais les habituels perturbateurs manquant de respect aux règles régissant la tenue du conseil, obligent le Maire à demander à l'assemblée de s'exprimer sur cette nouvelle provocation. Le conseil décide par un vote à la majorité des membres de se réunir à huis clos.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le maire demande au public d'évacuer la salle du conseil pour que le conseil municipal puisse délibérer valablement dans le respect de sa décision.

2012/02 Dissolution du Budget VRD (Voies et Réseaux Divers)

Ce Budget fut créé dans un but de gérer au plus près les travaux de réseaux et voirie de la rue des Grands Faings. Devenu sans utilité, le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De dissoudre le Budget des VRD
- De le réintégrer au budget de la collectivité de Thiaville-sur-Meurthe.

2012/03 Radars pédagogiques

Le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de sa visite avec deux Adjointes du salon des Maires qui s'est déroulé à Versailles, ils ont constaté que la société I CARE proposait du matériel de sécurité routière et en particulier des radars pédagogiques pour un prix intéressant correspondant au besoin de la Commune.

Le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de confirmer auprès de la société I CARE une commande de deux radars pédagogiques pour bénéficier du prix salon limité au 15 décembre 2012.

Ce matériel ne sera pas installé avant mars 2013, la facturation après installation n'interviendra qu'après le vote du Budget 2013 dans lequel le conseil municipal inscrira ce matériel en priorité.

2012/04 Convention d'adhésion prévention et santé au travail

La Collectivité de THIAVILLE SUR MEURTHE s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services administratifs et techniques.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRP ;
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la collectivité de THIAVILLE SUR MEURTHE mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au conseil municipal :

- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

2012/05 Tarifs communaux 2013

Le conseil fixe comme suit les différents tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2013 :

- - 9 € HT le stère de bois de chauffage d'un diamètre supérieur à 10 cm.
- - Cimetière : -Concession trentenaire : 75 €
 - Concession perpétuelle : 366€
 - Concession cinéraire (30 ans) : 75 €
 - Concession cinéraire (50 ans) : 150 €
 - Columbarium (30 ans) : 600 €
 - Columbarium (50 ans) : 1.200 €
- - Traversée de route : 170 €
- - Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires
- - Location de la salle de sports :
 - Pour une activité sportive le week-end :
 - Hiver 120€, été : 80€
 - Foot (séance d'environ 2 heures) : 20 €
 - Tennis (séance d'environ 3 heures) : 10 €

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle Bietry ou de la Salle Poirel figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Par ailleurs le conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront reprises dans le budget communal 2013 :

- - Au CCAS : 28 € par personne de plus de 70 ans (Bons de Noël)
- - Au Comité des Fêtes : 230 € pour sa participation aux Maisons Fleuries
- - A la Musique de Raon : 70 € pour sa prestation du 11 Novembre
- - A la Caisse des Ecoles : 35 € par an et par élève
- - A la Caisse des Ecoles : 70 € pour affranchissement du courrier
- - Au Souvenir Français : 84 €
- - ADMR : 150€
- - SOS 4 pattes : 40€
- - Banque alimentaire : 100€
- - Office Municipal des Sports de Thiaville : 4000€
- - Aux établissements scolaires organisant des voyages ou séjours : 16 € par an et par élève Thiavillois

2012/06 Colis de Noël

Le conseil décide l'achat de huit colis de NOEL de 42 euros (+ 1 euro d'emballage) chacun, afin de les distribuer auprès du personnel communal.

Les personnels qui bénéficieront des colis, sont :

- Mme GANCE Vanessa
- M. GEORGES Mickaël
- Mme KELLER Nadine
- M. MARTIN Patrick
- Mme PIERRE Edith
- Mme SCHIER Béatrice
- Mme SCHMIDT Carole
- Mme TRUNCK Sandra

2012-07 Plan départemental des Itinéraires et Promenades

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'ensemble du tracé du P D I P R, ainsi que l'inscription dans ce plan des chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
277	Chemin rural	Dit de la Hazelle	AI
278	Chemin rural	Dit de la Hazelle	AI
276	Chemin rural	Dit de la Hazelle	AL
281	Chemin rural	Dit des Grands Fins- rue de la Maison Ronde	AL
283	Chemin rural	Dit des Grands Fins- rue de la Maison Ronde	AL
284	Chemin rural	Rue de la Maison Ronde	AL
842	Chemin rural	Dit du Petit Paris	AM
273	Chemin rural	Rue de la Côte	ZC
274	Chemin rural	Rue de la Côte	ZC
275	Chemin rural	Dit de la Hazelle	ZC
282	Chemin rural	Dit des Grands Fins- rue de la Maison Ronde	ZD
826	Chemin rural	Rue de Fagnoux	ZD
843	Chemin rural	Dit du Petit Paris	ZD

2012/08 Résiliation de l'ancien photocopieur et contrat d'un nouveau

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de résilier l'ancien contrat de location du photocopieur de la mairie (REPRO BUREAU)
- Autorise le maire à signer le contrat de location du nouveau photocopieur. (a4a3)

2012-09 Consultation pour l'avenir du syndicat de gestion du collège et du syndicat de transport

En ce qui concerne l'avenir du Syndicat de gestion du collège et du Syndicat de transport, le conseil municipal se rallie aux propositions faites par le président du SIGT, Monsieur François, par courrier en date du 24 octobre 2012.

2012-10 Passation des marchés

En vertu de l'article L.2122-22 du CGT, le conseil municipal charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette compétence durera jusqu'à la fin du mandat du Maire.

2012/11 Subvention voyages scolaires

Le maire fait part à l'assemblée des courriers de la Directrice du Collège de Baccarat et du lycée Paul Lapie de Lunéville. Il est proposé aux élus de soutenir financièrement les projets pédagogiques, aboutissant à la réalisation de deux voyages.

Le conseil, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 16 euros par enfant scolarisé dans ces deux établissements.

MOINAUX Sylvie et PICARD Jean-Yves scolarisés à Baccarat.

WAGNER VELY Wendy scolarisé à Lunéville.

2012/12 Modification statuts CCVC

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la CCVC sur la compétence de la fourrière animale qui devient communautaire.



2012-13 Acceptation chèque assurance

Le conseil municipal accepte le chèque de l'assurance CFDP de la somme de 1 016 euros pour le remboursement de la facture n° 120000282, acquittée par nos soins.

2012/14 Entrées et sorties du S.D.A.A (Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du S.D.A.A. 54,

Vu la délibération n° 15-2012 du S.D.A.A. 54 du 25 septembre 2012,

Et après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire, le Conseil donne un avis favorable aux demandes d'entrées et sorties du syndicat.

2012/15 Coupes de bois 2013

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2013 :

Vente de bois façonné, cession de bois de chauffage :

Parcelles 13 I (50M3) ; 14 I (100M3) ; 18 I (20M3) ; 21 I (30M3) ; 22 I (170M3).



2012/16 Convention de vente et exploitation groupée de bois

Monsieur le Maire présente au conseil la convention à conclure en application des articles L144-1-1 et R 144-1-1 du code forestier, entre l'ONF et la commune :

- Pour la vente groupée de bois :

Dans cette opération l'ONF procède dans un contrat de vente unique conclu en son nom à la mise en vente de bois provenant en partie de notre forêt communale et réserve ensuite à chaque propriétaire la part qui lui revient

- Et pour l'exploitation groupée de bois :

Cette opération met les bois de la collectivité à disposition de l'ONF (bois sur pied), à charge pour elle de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente et de reverser à la collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

Cette convention est valable 6 mois pour l'opération concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil

- **accepte** la vente groupée de bois et l'exploitation groupée des bois pour les parcelles 24a et 32i
- **accepte** le taux de 0.10 € HT/M3 pour régler les frais d'exploitation de l'ONF,
- **Charge** le Maire à signer la convention entre la commune de Thiaville-sur-Meurthe et l'ONF.

2012/17 Programme d'actions en forêt pour l'année 2013

Monsieur le Maire présente au conseil le programme d'actions pour l'année 2013 :

- Pour les travaux sylvicoles : dossiers : 07D088000063, 07D054000079, 07D054000080, Parcelle 17.
- Pour les travaux de maintenance et d'infrastructure,

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **accepte** les travaux sylvicoles des dossiers cités ci-dessus.



- **refuse** les travaux de maintenance et d'infrastructure proposée par ONF, la commune interviendra avec ses propres moyens.
- **Charge** le maire à signer le programme d'actions pour l'année 2013.

2012/18 Conventions CCVC

Le conseil autorise le maire à passer et signer deux conventions avec la Communauté de Communes des Vallées du Cristal :

- o Convention d'entretien du sentier de découverte « au fil de l'eau ».
- o Convention pour la mise à disposition de locaux.

2012/19 Acte de divisions des parcelles ZA 106.107 et 108

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de divisions aux termes d'un plan d'arpentage établi par Madame SABATER, géomètre-expert à LUNEVILLE et publié au bureau des hypothèques de LUNEVILLE. Il a été ainsi procédé à la division des parcelles cadastrées section ZA n° 106,107 et 108.

2012/20 Murette de l'école

Le conseil autorise la maire à :

- régler à Monsieur FEKAK la facture correspondant au devis n° 12/0026 d'un montant TTC de 2 894.00 €.
- Percevoir auprès de l'assurance le remboursement de cette facture.

2012/21 Convention CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

Le conseil autorise la maire à signer la convention entre le CNED et la Commune de Thiaville-sur-Meurthe qui a pour objet la formation (CAP Petite enfance) de Madame KELLER Nadine.

Séance du 19 décembre 2012

2012-01 DM2 budget eau assainissement

Le conseil décide l'inscription de crédits au chapitre 23 pour faire face aux certificats de paiement (versement de l'avance) des entreprises VALANTIN et TERRASSEMENT 54.

Chapitre 23	+ 100 000 euros
Chapitre 21	- 100 000 euros

VIE DU VILLAGE

DÉCÈS

Madame Suzanne THIERSE née CLAUDE le 31 août 1915 à Baccarat est décédée le 29 novembre 2012 à Vitry-le-François

Monsieur Jean-Louis PICARD est décédé à Saint-Dié-des-Vosges le 12 décembre 2012, il était né le 6 septembre 1947 à Verdun

Monsieur Jean-Marie COLIN est décédé le 31 décembre 2012 à Lunéville, il était né le 20 août 1939 à Thiaville sur Meurthe

Monsieur Jean GEORGES est décédé le 12 janvier 2013 à Thiaville sur Meurthe, il était né le 23 juillet 1934 à Paris VIème

Monsieur Jean CHAMPAGNE est décédé le 13 janvier 2013 à Nancy, il était né le 27 décembre 1938 à La Neuveville-lès-Raon

Monsieur Roland CUNY est décédé le 17 janvier 2013 à Thiaville sur Meurthe, il était né le 23 septembre 1949 à Raon l'Etape

Madame Thérèse LABOUREL née RICHARD est décédée le 30 janvier 2013 à Raon l'Etape, elle était née le 17 juillet 1926 à Vacqueville

Monsieur Gilbert LABOUREL est décédé le 11 février 2013 à Saint-Dié-des-Vosges, il était né le 25 mars 1928 à Bertrichamps

Madame Jeanne PETITDEMANGE est décédée le 17 février 2013 à Saint-Dié-des-Vosges, elle était née à Thiaville sur Meurthe le 11 octobre 1925

A leurs familles dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances.

Bilan de l'opération brioches par le Comité des fêtes



Pour le Canton de Baccarat, il a été vendu 1941 brioches, pour un montant de 10 147.60 €.

A Thiaville, 100 brioches ont été vendues pour un total de 512.80 €

Un grand merci à tous pour nos enfants et adultes handicapés.

Dossiers d'urbanisme instruits pour l'année 2012

Il est notoire que l'urbanisation, ainsi que les aménagements sur la commune sont constants, atteignant depuis maintenant quelques années, une évolution nettement significative en terme d'amélioration de l'habitat et de démographie.

Type de Travaux	N° d'enregistrement	NOM	Adresse du Terrain	Nature de la Construction
Permis de lotir	05451912L0001	Maisons DI FLORIO	Rue des Charmois	Lotissement de 12 pavillons
Permis de construire	05451912L0001	DELONG Olivier	Rue du Moulin	Pavillon individuel
Permis de construire	05451912L0003	DEMANGE Yann	Rue du Moulin	Création de 4 appartements
Permis de construire	05451912L0004	FERRY-POUSSOT Reine	Rue du Moulin	Maison individuelle
Permis de construire	05451912L0005	DEMANGE Daniel	Rue d'Alsace	Maison individuelle
Permis de construire	05451912L0006	THUILLIER Bertrand	Zone de Grandrupt	Bâtiment pour les ambulances Bertrand
Permis de construire	05451912L0007	PETTOVEL David	Rue de Fagnoux	Réalisation d'un pavillon
Permis de construire	05451912L0008	SCHIER Alexandre	Rue du Petit Paris	Maison de gardiennage d'exploitation
Permis d'aménager	05451912L0001	THIRIET Monique	Rue de Fagnoux	Réfection de toiture avec changement de tuiles
Permis d'aménager	05451912L0002	LIMBACH Jonathan	Rue de la Gare	Remplacement d'une porte de garage et ouverture d'une fenêtre
Permis d'aménager	05451912L0004	VIGNERON Sylvain	Rue d'Alsace	Murer une ancienne porte, ouverture de fenêtres, rehausse de la toiture avec changement de tuiles
Permis d'aménager	05451912L0005	THUILLIER René	Rue des Vosges	Rénovation de façade
Permis d'aménager	05451912L0006	CUNY Guillaume	Rue de Fagnoux	Construction d'une clôture
Permis d'aménager	05451912L0007	THIRIET Dominique	Rue de Fagnoux	Edification d'une clôture
Permis d'aménager	05451912L0008	LALLEMAND Cyrille	Rue des Vosges	Réfection de toiture avec changement de tuiles et pose de velux

Permis d'aménager	05451912L0009	IZARD Michelle	Rue d'Alsace	Rénovation par peinture de la façade
Permis d'aménager	05451912L0010	CORAZZA Eric	Rue de Bellevue	Crépis de la façade
Permis d'aménager	05451912L0011	PICARD Jean-Louis	Rue de la Côte	Pose de panneaux photovoltaïques
Permis d'aménager	05451912L0012	ROBERT Claude	Rue du Passage des Vaches	Construction d'un abri de jardin
Permis d'aménager	05451912L0013	FONTAINE Jonathan	Rue des Acacias	Démolition de garage et hangar annexes indépendants de l'habitation
Permis d'aménager	05451912L0014	GUICHARD Rémy	Rue du Moulin	Extension de clôture
Permis d'aménager	05451912L0015	MARCOT Alexis	Rue du Moulin	Clôture
Permis d'aménager	05451912L0016	MARCOT Alexis	Rue du Moulin	Construction d'une piscine
Permis d'aménager	05451912L0017	VIGNERON Sylvain	Rue d'Alsace	Pose de panneaux photovoltaïques
Permis d'aménager	05451912L0018	ROBERT Claude	Grands Faings	Construction d'un abri
Permis d'aménager	05451912L0019	FREIDINGER Mickaël	Rue de la Côte	Extension garage
Permis d'aménager	05451912L0020	VILLAUME Christian	Rue Pierre Pierron	Pose de panneaux photovoltaïques
Permis d'aménager	05451912L0021	MARTIN Mickaël	Rue d'Alsace	Division pour construction

Les aides aux temps libres

Dans la limite des moyens budgétaires dont elle dispose, la Caf de Meurthe-et-Moselle peut accorder une aide pour favoriser les départs en centres de vacances et les activités en accueils de loisirs des enfants d'allocataires.



Cette aide vous concerne si :

- Vous avez bénéficié de prestations en octobre 2012 pour votre ou vos enfants de moins de 20 ans.
- Votre quotient familial de janvier 2013 n'excède pas 750 € pour les départs en centres de vacances des enfants et 800 € pour les activités en accueils de loisirs

Si vous pouvez bénéficier de cette aide, vous en avez été informé par courrier.

L'aide de la Caf est utilisable à compter des vacances de **février 2013 et jusqu'au 5 janvier 2014**.

A noter

Ces aides ne peuvent pas être utilisées pour les séjours à caractère sanitaire pris en charge par l'Assurance maladie, les séjours linguistiques, les séjours sportifs, les séjours dans une famille (ex : vacances à la ferme, gîtes d'enfants).

Les vacances de vos enfants en accueils de loisirs

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les accueils de loisirs doivent être **conventionnés avec la Caf de Meurthe-et-Moselle**.

Comment procéder ?

Il vous suffit, lors de l'inscription au centre de loisirs choisi, de présenter la lettre d'information sur vos droits aux vacances que vous a adressée la Caf. L'aide est directement déduite du montant de votre facture. **Conservez précieusement cette information de droit pour un éventuel autre séjour. Aucun duplicata n'est délivré par la Caf.**

Type d'accueil	Montant de la participation Caf	
	participation de la Caf	durée du séjour
Accueils de loisirs	1,90 € par 1/2 journée	illimité
	3,80 € par jour	
Séjours courts	5,70 € par jour	minimum supérieur à 1 jour 5 jours maximum consécutifs par séjour

Les vacances de vos enfants en centres de vacances

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, choisissez impérativement un centre de vacances conventionné avec la Caf de Meurthe-et-Moselle. Les séjours en colonies doivent être d'une durée minimale de 6 jours. L'aide est proportionnelle au nombre de jours. Chaque enfant peut bénéficier de la participation pour 21 jours maximum par an, effectués en un ou plusieurs séjours.

Comment procéder ?

Il vous suffit, lors de l'inscription au centre de vacances choisi, de présenter votre notice d'information et de préciser que vous pouvez bénéficier de l'aide aux vacances de la Caf. L'aide est directement déduite du montant de votre facture.

Votre quotient familial est de	L'aide de la Caf est de
de 0 à 600 €	55 % du coût du séjour aide plafonnée à 525 €
de 601 à 750 €	45 % du coût du séjour

A savoir

Si votre enfant bénéficie de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, il a droit à une double aide financière de la Caf à condition que l'établissement choisi soit adapté à son handicap (équipement et personnel), justifiant un tarif plus élevé.

Les consignes de tri des produits recyclables à mettre dans les sacs jaunes



Tout sur le tri



Deux règles simples et incontournables pour trier simplement et efficacement

- On trie tous les emballages et les journaux
- **Pour les plastiques**
Seules les bouteilles et les flacons

Sont recyclables

(Ou plus simplement, tous ce qui a un bouchon)

Le papier et les emballages cartons

- Les mouchoirs -Le papier essuie tout
- les papiers et les emballages cartons
- Souillés (ex : carton de pizza souillé)

Vont directement dans le
bac à ordures ménagères



Les papiers, journaux et magazines

- Les journaux, magazines
annuaires, revues, enveloppes
et catalogues
- Les cahiers sans spirale

Le film plastique qui enveloppe les prospe
dans le bac à OM



- Le papier peint, les nappes,

Les emballages en carton

- Les briques alimentaires, les emballages cartons, les barils de lessive, les cartonnettes.



Les emballages métalliques

- Les flacons d'aérosols (déodorant, laque, désodorisant, mousse à raser)
- Les canettes de boisson, les bouteilles de sirop
- Les boîtes de conserve
- Les barquettes aluminium
- Les couvercles métalliques des pots en verre

Bien vider les contenants mais ne pas les laver

Les pots de peinture vont à la déchetterie, ainsi que tous les récipients ayant contenus des produits nocifs.

Les emballages plastiques

- Seules les bouteilles même d'huile
- Les cubitainers
- Les flacons alimentaires (vinaigrette, sauce)
- Les flacons de produits ménagers (nettoyant, javel)
- Les flacons de toilette (shampooing)



Les emballages plastiques

- Les barquettes en plastique
- Les blisters
- Film plastique
- Les boîtes d'œufs
- Les gobelets
- Les pots de yaourt
- Les sacs, les sachets
- Les polystyrènes



Le verre

- Les bouteilles en verre dans la borne à verre



(et non à côté)



- Les miroirs, les vitres, les ampoules sont à déposer à la déchetterie.

Consignes de tri

Tous les produits contenus dans le sac jaune doivent être visibles (aucun produit emballé)

Ne pas laver les matériaux, utiliser de l'eau inutilement n'est pas un geste écologique

En cas de doute déposer dans votre bac d'OM

- Pour le plastique, uniquement ce qui a un bouchon et qui n'a pas contenu de produits nocifs

DASRI

(Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)

Ces produits doivent être conditionnés dans une boîte normalisée qui peut être fournie par la Coded.com ou dans l'une des trois pharmacies de la CCVC.



DASRI

(Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)

- Les DASRI sont collectés à la déchetterie. Une borne de dépôt est installée.

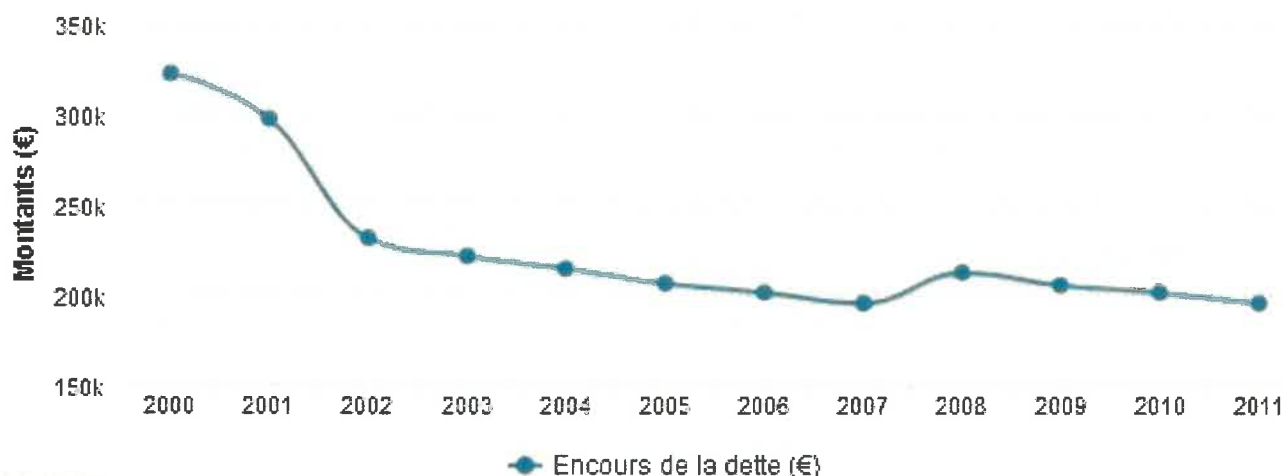


Les personnes pratiquant une automédication à domicile nécessitant l'usage de seringues ou d'autres formes d'ustensiles de soins représentant un risque infectieux peuvent utiliser cette borne.

En 2012, le refus de tri en usine est de 18.30 %. On peut mieux faire

Evolution de la dette

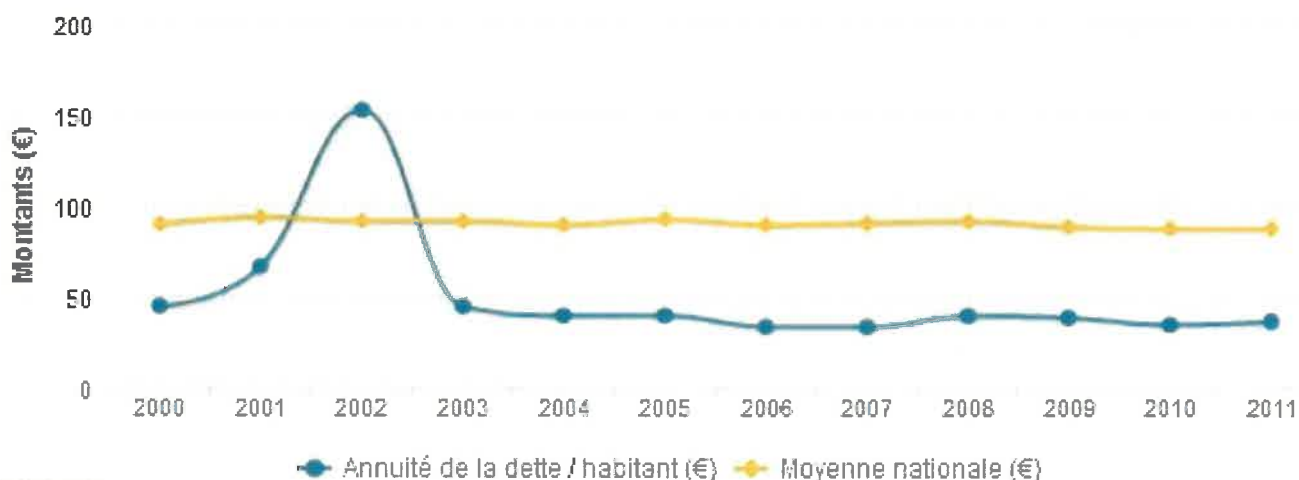
Thierville-sur-Meurthe (Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2012

Evolution de l'annuité de la dette par habitant

Thierville-sur-Meurthe (Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2012

Thierville-sur-Meurthe : données d'endettement en 2011

	Montant	Montant par habitant	Moyenne nationale par habitant
Encours de la dette	195 000 €	393 €	595 €
Annuité de la dette	18 000 €	36 €	87 €
Avance du Trésor	0 €	0 €	-1 €

Informations générales sur Thiaville-sur-Meurthe

Thiaville-sur-Meurthe

Région	Lorraine
Département	Meurthe-et-Moselle
Code postal (CP)	54120
Code Insee	54519
Nom des habitants (gentilé)	thiavillois, thiavilloises
Ville fleurie	0 fleur(s)

Démographie de Thiaville-sur-Meurthe

	Thiaville-sur-Meurthe	Moyenne des villes
Population (2010)	479 hab.	1 801 hab.
Population : rang national (2010)	n°17 122	-
Densité de population (2010)	107 hab/km ²	155 hab/km ²
Taux de chômage (2009)	6,6 %	8,8 %

Situation géographique de Thiaville-sur-Meurthe

	Thiaville-sur-Meurthe	Moyenne des villes
Superficie	4,5 km ²	17,3 km ²
Altitude min.	273 mètre(s)	193 mètres
Altitude max.	365 mètre(s)	393 mètres
Latitude	48.4125	-
Longitude	6.80833333333333	-

Quelques règles de bonne conduite

- Bannir la pratique du hors piste.
- S'assurer que la voie est bien ouverte à la circulation publique.
- Un chemin non carrossable est par définition non ouvert à la circulation publique.
- Les routes et voies figurant sur les cartes n'indiquent pas forcément qu'elles sont ouvertes à la circulation publique.
- La présence d'un panneau d'interdiction sur un chemin permet d'interdire la circulation.
- Un simple sentier ou layon n'est jamais ouvert à la circulation.
- Respecter l'environnement, les espaces protégés, les parcs nationaux, les réserves naturelles...
- Respecter les autres usagers de la nature (promeneurs, VTT, chasseurs...)
- Circuler en groupe et de préférence à une vitesse raisonnable.
- Respecter les cultures, les plantations et les aménagements agricoles (clôtures, chemins...)
- Les motoneiges ne peuvent être utilisées hors circuit homologué.
- Prendre connaissance de la réglementation auprès de la préfecture, des mairies, gendarmeries, ONF, ONCFS et associations spécialisées.



Les motoneiges ne peuvent être utilisées hors circuit homologué.

www.oncfs.gouv.fr

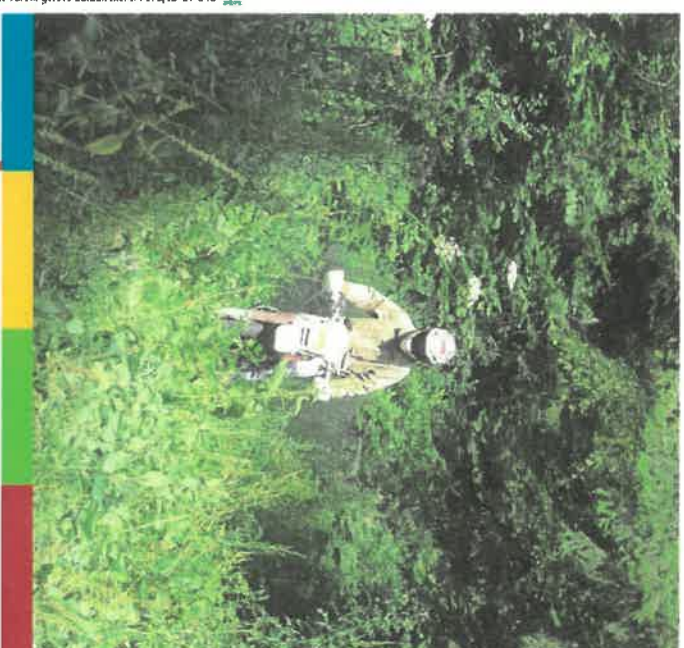


Établissement public, sous double tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture, qui a comme missions la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, la police de la chasse et de l'environnement et l'appui technique auprès des décideurs politiques, aménageurs et gestionnaires de l'espace rural.

Direction générale
85 bis avenue de Magram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17
Tél. 01 44 15 17 17 - Fax 01 47 63 79 13
direction.generale@oncfs.gouv.fr

Direction de la police
BP 20 - 78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. 01 30 46 60 85 - Fax 01 30 46 60 83
police@oncfs.gouv.fr

Nos remerciements au service départemental du Doubs pour sa collaboration.



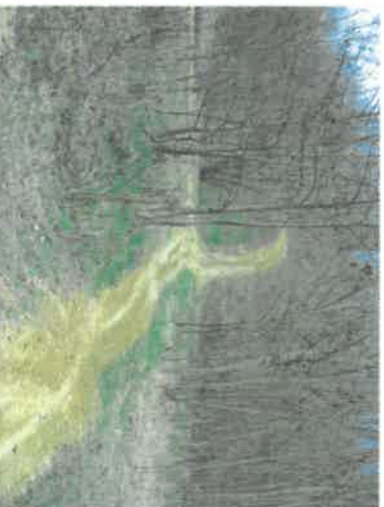
La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (4x4, quad, moto...)



Les loisirs des sports motorisés sont très en vogue de nos jours.

Or se déplacer en 4x4, quadri, moto tout terrain, moto-neige n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels (dégradation des habitats et de la flore), sur la faune (dérangement, modification du comportement) et auprès des marcheurs et cyclistes (risques d'accidents, nuisances sonores).

Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est réglementée.



La circulation hors des zones autorisées n'est pas sans conséquences sur les espaces naturels.

Références réglementaires :

- Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991
- Articles L.362-1 et L.362-2 du Code de l'Environnement
- Article R.331-3 du Code Forestier
- Code général des collectivités territoriales
- Plan départemental des itinéraires de sports de nature

Les principes de la loi du 3 janvier 1991 appelée « loi 4x4 »

- La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc strictement interdite.
- Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droits et aux manifestations sportives autorisées.
- Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation publique.
- La pratique des sports motorisés sur des terrains aménagés est encadrée par des moyens spécifiques.
- Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur engin.



Les chemins d'exploitation servent exclusivement à la communication entre parcelles par l'exploitant.



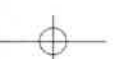
Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur engin.

Quelques précisions d'ordre général :

- Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf dispositions contraires.
- Les chemins privés sont en principe interdits à la circulation sans l'autorisation du propriétaire.
- Les chemins d'exploitation servent exclusivement à la communication entre parcelles et à leur exploitation.
- En forêt, la circulation est réglementée par le Code Forestier.
- Les chemins de halage sont fermés à tout véhicule à moteur.



En forêt, la circulation est réglementée par le Code Forestier.



ECOLE

Rythmes scolaires

Suite à la concertation entre les différentes municipalités de la communauté de communes, et un accord avec l'équipe enseignante, la réforme des rythmes scolaires et plus particulièrement l'augmentation du temps scolaire pour les élèves, ne sera mise en place au sein de notre école, qu'à la rentrée 2014. **Ce choix a été fait dans le but de réfléchir à la mise en place d'un projet local le plus judicieux pour le bien être de vos enfants.**

Site de l'école

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-bassinsud/thiaville/>

KICK-BOXING

Le championnat de lorraine 2013 à Thiaville sur Meurthe. C'était une première pour les communes de Bertrichamps et Thiaville sur Meurthe, organiser un championnat de Kick-boxing.

La mise en place d'une telle manifestation a mobilisé beaucoup de bénévoles de Thiaville toujours là pour répondre favorablement et donner de leurs temps pour animer votre village.

Des bénévoles qui continuent à œuvrer malgré le harcèlement de certains *.....* qui veulent détruire le comité des fêtes de votre village.



HISTOIRES

Le mari :

- Chaque matin quand je me rase, j'ai l'impression de rajeunir de 10 ans.

Sa femme lui répond :

- Tu devrais te raser avant de te coucher !

Gérard revient au bureau après 15 jours d'arrêt maladie.

- Alors tu vas mieux ?

- Oui et ça a été pour moi une expérience magnifique !

- La grippe, une expérience magnifique ?

- Oui, parce que j'ai compris à quel point ma femme m'aimait !

- Comment ça ?...

- Ben à chaque fois que le facteur sonnait, elle ne pouvait s'empêcher de crier sa joie :

Mon mari est à la maison!, mon mari est à la maison !!!

Un monsieur est dans un lit à l'hôpital avec la tête enveloppée d'un solide pansement.

L'infirmière lui dit :

- Mon pauvre monsieur, votre femme doit vous manquer ...

L'homme répond :

- D'habitude oui, mais cette fois-ci, elle m'a eu.

Le père :

- Trouvez-vous que mon fils me ressemble ?

Le Docteur :

Oui, mais ce n'est pas grave.... l'essentiel est qu'il soit en bonne santé.

Infos jeunes

Une partie du Mur de Berlin retirée

Mercredi, une partie du Mur de Berlin décoré par des artistes a été retiré dans le cadre d'un projet immobilier de luxe. Ce mur qui s'élevait entre 1961 et 1989, était destiné à interdire le passage des Berlinoises de l'est vers l'ouest de Berlin. En effet, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Berlin a été divisée en quatre zones occupées par ses vainqueurs, tout comme le reste de l'Allemagne. Il y avait dans la moitié ouest de Berlin les secteurs américains, britanniques et français, et dans la moitié est de la ville le secteur soviétique. Grâce à une aide financière américaine, la partie Ouest profitait d'une belle croissance économique et du coup, les Berlinoises de l'Est venaient s'y installer pour travailler. La partie est s'en trouvait appauvrie et pour mettre fin à ce problème, un mur fut construit. La trentaine d'années où il a existé a été très dure pour les Berlinoises qui se trouvaient alors séparés. La destruction de cette partie du mur a entraîné de vives contestations (c'est notre "mot du jour" !), car pour beaucoup de gens, elle était un symbole de la fin de cette période.

Sais-tu que les Français sont des mauvais élèves du secourisme ?

Tu l'as lu dans ta "une" : apprendre les gestes de premiers secours peut sauver des vies. Pourtant, sais-tu que les Français sont de mauvais élèves du secourisme ? En effet, d'après la Croix-Rouge, à peine 40% des Français connaissent les gestes qui sauvent, alors que dans des pays comme l'Allemagne ou la Suède, plus de 80% des gens les connaissent. Le plus souvent en cas d'urgence, les Français préfèrent attendre l'arrivée de professionnels du secours plutôt que d'agir. Pourtant, intervenir dès les premières minutes augmente grandement les chances de sauver la personne en danger.

Une fille de 12 ans a sauvé la vie de son père !

Apprendre les gestes de premiers secours dès l'école primaire peut sauver des vies. L'histoire de la petite Dana, 12 ans, vient de le prouver. En effet, vendredi dernier, son papa s'est plaint de violentes douleurs dans la poitrine et il est tombé. Dans un premier temps, Dana a paniqué, puis elle s'est rappelée les cours de secourisme (c'est notre "mot du jour" !) qu'elle avait reçus à l'école. Elle a alors compris que son papa faisait un infarctus (un arrêt du cœur causé par une artère qui se bouche) et elle lui a fait un massage cardiaque en attendant les secours. Quatre minutes plus tard, ceux-ci sont arrivés pour prendre l'homme en charge et grâce aux bons gestes de Dana, il a pu être sauvé. Le père de Dana peut s'estimer bien heureux que sa fille ait été présente à ce moment-là, et cette histoire prouve bien qu'il est essentiel de connaître dès son plus jeune âge ces gestes qui peuvent sauver des vies.